

## Concours Maison et Balcons Fleuris

Ce concours permet de vous associer au travail des jardiniers de la Ville pour rendre notre ville encore plus accueillante et attrayante ...et, en plus, vous êtes certain de repartir avec un cadeau ! Rivalisez de créativité dans le choix des plantes et de la décoration (plantes aromatiques et vivaces) !



Les inscriptions pour le concours des maisons et balcons fleuris se font jusqu'au début du mois de juin (date à confirmer en fonction de années).

Le jury passe fin juin pour noter et apprécier les mises en lumières de vos balcons, jardinières et jardins.

Les résultats sont dévoilés au mois de septembre à l'Hôtel de Ville.

Le concours est réservé aux résidents de la Commune, une seule inscription étant possible par adresse et par famille.

Depuis 2019, une cinquième catégorie a été créée, axée sur le respect de l'environnement. En 2021 nous l'avons maintenue et avons ajouté un critère biodiversité pour toutes les catégories.

Depuis 2023, une sixième catégorie a été créée, axée sur le fleurissement des trottoirs.

Ce nouveau critère vise à développer une vision du jardin et du balcon "plus naturelle" en permettant aux habitants qui le souhaitent de partager leur mode de gestion et présenter leur démarche globale de jardinage raisonné dès aujourd'hui !

Pour votre collaboration au fleurissement et à l'embellissement de la Ville, dans l'une de ces 5 catégories, la municipalité récompense tous les participants à ce concours lors d'une cérémonie officielle qui se tient au mois de septembre, à l'Hôtel de Ville.

Documents

[Fiche des bonnes pratiques à compléter pour la catégorie "Jardiner responsable" \(catégorie 5\)](#)

[Règlement du concours ville fleurie](#)

[Et vous que faites-vous pour la biodiversité \(catégorie de 1 à 6\)](#)

Liens utiles

[Inscrivez-vous au concours maisons et balcons fleuris](#)

Contact

**Renseignements : 01 39 44 71 28 ou [communication@magny-les-hameaux.fr](mailto:communication@magny-les-hameaux.fr)**